

# Grand Débat national

## Deuxième question : Les institutions

Notre pays est marqué par une très longue tradition centralisatrice qui n'a pas été inventée par les jacobins. Elle remonte au moins à Richelieu et peut-être à Louis XI.

Quels que soient les inconvénients de cette situation, il est permis de s'interroger sur la capacité de notre pays à accéder à une saine décentralisation.

Un réaménagement de notre « mille feuilles territorial » permettait-il d'avancer ?

**Nos Communes** d'abord, l'échelon le plus proche des citoyens. Elles sont trop nombreuses et majoritairement trop petites. Pour y remédier, on a développé les échelons intermédiaires, Communautés de Communes, Communautés d'agglomérations, Communautés urbaines, Métropoles. Ces entités, non élues, qui souffrent d'un manque de légitimité démocratique, ajoutent à la complexité et génèrent probablement des doubles emplois, des conflits et des pertes d'efficacité.

Il serait plus efficace de fusionner les Communes lorsqu'elles sont trop petites ou lorsqu'elles regroupent un ensemble humain. Mais les plus petits villages tiennent à conserver leur Maire. Que faire ?

**Trois niveaux de collectivités territoriales**, alors que la plupart de nos partenaires européens n'en ont que deux ?

Faut-il supprimer le Département ?

Cette circonscription regroupe les services déconcentrés de l'Etat. En même temps c'est une collectivité territoriale décentralisée dotée de pouvoirs propres.

Il est possible de concevoir une architecture rationnelle avec 6 à 7000 Communes regroupant chacune au minimum 10000 habitants, dix à quinze Régions correspondant à des réalités humaines et économiques. Il ne serait pas nécessaire que ces Régions soient de tailles équivalentes.

Les Régions auraient des compétences accrues par rapport à l'existant. Elles auraient par exemple des pouvoirs en matière d'organisation scolaire et hospitalière.

Les Communes hériteraient d'une partie des compétences actuelles du Département, telles que la gestion du RSA avec une mission d'accompagnement des allocataires.

Les Préfets de Région auraient autorité sur les services déconcentrés de l'Etat. La plupart des actuelles Préfectures deviendraient des Sous-Préfectures avec des effectifs très sensiblement allégés par rapport à l'existant.

Mais, il ne faut pas rêver ; un tel bouleversement se heurterait à des résistances déterminées.

Il faudra se limiter à des évolutions modestes et progressives, telles que le regroupement consensuel des communes et le renforcement des Régions au détriment des Départements.

La crise des gilets jaunes montre aussi qu'il serait urgent de remettre à l'honneur une politique d'aménagement du territoire abandonnée depuis des décennies.

En ce sens, je ferais la proposition **d'une expérimentation** :

Choisir trois ou quatre territoires en perte de vitesse. Ce pourrait être, par exemple les arrondissements de Sedan (Ardennes), Lure (Haute Saône), Privas (Ardèche), Lodève (Hérault).

Ce ne sont que des exemples ; on peut en choisir d'autres.

Dans les lieux choisis, une assemblée de citoyens tirés au sort aurait pour mission de réfléchir aux moyens de revitaliser le territoire.

Les élus locaux devraient être disposés à jouer le jeu en fournissant à ces assemblées les informations (démographie, logements disponibles, équipements utilisables, etc) qui leur permettraient de travailler efficacement.

La Région et éventuellement l'Etat devraient aussi être disposés à donner les moyens de réaliser les projets conçus par ces assemblées.

A partir de ces expérimentations pourrait-on concevoir une nouvelle politique généralisée d'aménagement du Territoire ?

Robert Picard

15 mars 2019